

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79093

Objet

Souscription nationale
pour l'érection du
monument de la
"Sicarderie" de PREMIAN
(Hérault)

DATE DE CONVOCATION

23 Juillet 1979

DATE D'AFFICHAGE

23 Juillet 1979

Nombre de conseillers

en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le vingt sept juillet

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, BOUCHET, Mle FOUCHE, MM. LACHAUD, BUJARD, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, GUICHAOUA, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL, COLLE, BOISARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LUFOUR par M. LIS,

NAULIN par Mle FOUCHE,

VIAUD par M. PAPEAU, M. TAP par M. CABAL.

Absents : MM. MONTRON, POUGET

Excusé : M. TETARD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 7 Juillet 1979, Monsieur le Président de l'Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants du Briançonnais, relaté des faits de l'accident aérien survenu le 25 Novembre 1977 au hameau de la Sicarderie, Commune de PREMIAN dans l'Hérault.

L'appareil de l'Armée de l'Air dont l'équipage était composé de 4 aviateurs, transportait 28 marins du "Bagad" de SAINT-MANDRIER revenant d'une manifestation à MONT-de-MARSAN, à laquelle ils avaient prêté leur concours.

Parmi les 32 disparus, figurait un de nos jeunes concitoyens, Monsieur Jean-Claude BEZANGER, sous-officier de l'Armée de l'Air, domicilié 17 bld de l'Etang à ROYAN.

A l'initiative de cette Amicale, un comité pour la réalisation d'un monument commémoratif a été constitué, présidé par le contre-amiral Guy NACHIN, Ancien combattant du C.E.M. de ST MANDRIER.

Ce comité sollicite une participation de la Ville de ROYAN aux frais de construction du monument.

La Commission des Finances réunie le 18 Juillet 1979, a proposé de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 F (DEUX MILLE FRANCS).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande du Président de l'Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants du Briançonnais, en date du 7 Juillet 1979,
- Vu la proposition de la Commission des Finances, en date du 18 Juillet 1979,

DECIDE :

- de verser une subvention exceptionnelle de DEUX MILLE FRANCS (2 000 F) au compte N° 05385677 ouvert à la B.N.P., Agence de BRIANCON, au nom de l'Amicale des Anciens Marins du Briançonnais, Fondation "Bagad".
- d'imputer la somme correspondante au chapitre 951, article 691 du Budget (étant précisé que ce crédit est prélevé sur le chapitre 970 article 669 - dépenses imprévues du Budget Primitif de l'exercice 1979)

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

